

Paris, le 28 février 2017

## Enquête typologique 2016 sur le surendettement des ménages

## La part des crédits à la consommation en baisse de près de 20 % sur cinq ans

Le nombre de dossiers de surendettement déposés en 2016 à la Banque de France s'est élevé à 194 194 (-10,6 % sur un an), selon l'enquête 2016 relative à la typologie des ménages surendettés, qui vient d'être publiée<sup>1</sup>. Elle intègre une comparaison sur cinq ans. Une grande tendance se dégage : la diminution de la part des crédits à la consommation. Cette enquête révèle également une augmentation des arriérés de charges courantes et des autres dettes<sup>2</sup>, ainsi qu'une hausse de l'endettement au titre des dettes immobilières. Les situations de surendettement concernent majoritairement des personnes seules, sans aucune capacité de remboursement dans plus d'un cas sur deux.

### Diminution de la part des crédits à la consommation

La part des crédits à la consommation dans l'endettement global des ménages est en diminution, passant de 58,2 % en 2011 à 39,3 % en 2016. Par ailleurs, 19,3 % des dossiers recevables en 2016 ne présentaient aucun crédit à la consommation, contre 10,5 % en 2011.

En 2016, l'endettement moyen au titre des crédits à la consommation s'élevait à 20 619 euros – une baisse proche de 4 600 euros en 5 ans – et 50 % des dossiers présentaient un endettement inférieur à 12 585 euros.

La part des crédits renouvelables s'établit à 21,3 % en 2016 (34,6 % en 2011) et celle des prêts personnels à 17 % (22,7 % en 2011).

## Arriérés de charges courantes et autres dettes plus fréquents

Représentant 23,6 % de l'endettement global en 2016 (contre 17 % en 2011), le montant des **arriérés de charges courantes** (logement, énergie, transports...) **et des autres dettes** (dettes familiales, cautions ...) a augmenté de près de 38 % en 5 ans. Les arriérés de charges courantes affectent 82,1 % des situations de surendettement (75,6 % en 2011).

# Augmentation de l'endettement au titre des dettes immobilières

La part de l'endettement immobilier dans l'endettement global s'élève à 35,3 % en 2016 (22,6 % en 2011).

La proportion de dossiers concernés par ce type de dettes représente 13,8 % (8,7 % en 2011). L'endettement moyen par dossier se chiffre à 107 987 euros, en augmentation de 12 735 euros en cinq ans. Cette évolution est à mettre en relation avec les réformes législatives de 2010 et de 2013 qui permettent aux propriétaires et aux accédants à la propriété de bénéficier de la procédure de surendettement.

Hors dettes liées à des crédits immobiliers, l'endettement moyen par dossier s'établit à 27 481 euros en 2016, en diminution de 1 024 euros depuis 2011.



#### Profil des ménages surendettés

La population des ménages surendettés demeure caractérisée par la **prédominance de personnes vivant seules** – célibataires, séparés, divorcés ou veufs (66,1 %) et n'ayant pas de personne à charge (53,9 %). La classe d'âge des « 45-54 ans » est la plus représentée (26,8 %), et la tranche d'âge des « 65 ans et plus » représente une part de 9,1 %.

Concernant le logement, l'enquête 2016 confirme la présence majoritaire de personnes locataires (76,3 %). La part des propriétaires accédants s'établit à 8,3 % en 2016 (6,1 % en 2011) et la part des propriétaires ayant achevé de payer leur crédit reste stable (3,1 %).

Le niveau de ressources des personnes surendettées demeure faible, ce qui affecte les capacités de remboursement. Ainsi, **plus d'un dossier sur deux** (52,1 % en 2016, soit un niveau quasiment stable par rapport à 2011) **demeure caractérisé par une absence de capacité de remboursement.** Globalement, 80,8 % des nouvelles situations de surendettement se caractérisent par des capacités de remboursement modestes ou inexistantes (inférieures à 450 euros).

**Au regard de l'emploi**, il ressort qu'en 2016, 28,7 % des surendettés sont au chômage (25,6 % en 2011) ; 12,4 % n'ont pas de profession (11,7 % en 2011) et 10,1 % se trouvent sans activité (invalidité, congé maladie de longue durée, congé parental), comme en 2011. D'un point de vue socioprofessionnel, les employés et les ouvriers sont représentés respectivement à hauteur de 33,9 % et 23,6 % parmi les personnes surendettées.

**Concernant les revenus**, la part de la tranche de revenus strictement inférieurs au RSA pour un couple sans enfant augmente, passant de 10,6 % en 2011 à 14 % en 2016. L'enquête révèle également une diminution de 5,3 % de la part de la tranche de revenus compris entre le SMIC et 2 000 euros inclus (de 29,9 % en 2011 à 24,6 % en 2016). Par ailleurs, il ressort que 51,1 % des ménages surendettés ont des ressources strictement inférieures au SMIC et 14 % d'entre eux (10,6 % en 2011) ont des ressources inférieures au RSA pour deux personnes.

L'État a confié depuis 1989 à la Banque de France le secrétariat des commissions départementales de surendettement, dont le rôle consiste à apporter des solutions aux importantes difficultés financières auxquelles sont confrontés certains particuliers. Entre 2011 et 2016, la Banque de France a contribué à résoudre les problèmes d'endettement de plus de 830 000 ménages. La Banque de France réalise par ailleurs, chaque année, une enquête typologique sur le surendettement des ménages permettant de mieux connaître le profil des ménages surendettés et le type de dettes auxquels ils sont confrontés.

(1) Enquête réalisée sur la base des données extraites des dossiers déposés auprès des commissions de surendettement de 2011 à 2016.

(2) Les arriérés de charges courantes comprennent les dettes de logement (loyer, charges locatives et de copropriétés...), dettes d'énergie et de communication, dettes de transport, dettes d'assurances et de mutuelles, dettes de santé et d'éducation, dettes alimentaires et fiscales. Les autres dettes correspondent pour l'essentiel à des dettes familiales et à des dettes issues de cautions.

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet <u>www.banque-france.fr</u> Découvrez le portail <u>www.mesquestionsdargent.fr</u> Suivez nous ff 💆 in 🔼

### **Contact Presse:**

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00